

Enfin, M. le Président, ma délégation est très encouragée par le fait que le groupe de travail sur le droit et la responsabilité de promouvoir les droits de l'homme a entrepris son travail de cette année avec l'intention de rédiger éventuellement un projet de déclaration sur cette question importante. L'établissement de normes dans le domaine des droits internationaux de l'homme a fait du chemin, mais il est clair que le défi que représente l'application de principes universellement reconnus laisse beaucoup de place à l'initiative de la part des Nations Unies. Notre groupe de travail est chargé de déterminer les droits et les responsabilités qui doivent être respectés et dont il faut s'occuper si l'on veut que les droits de l'homme, dans leur ensemble, soient effectivement protégés et renforcés. À ce titre, le groupe de travail offre une possibilité intéressante d'attirer l'attention des Nations Unies et de la communauté internationale sur ce qui doit être fait pour traduire concrètement et à l'échelle du monde les aspirations exprimées dans la Charte internationale des droits de l'homme.

C'est là, M. le Président, un objectif qui doit guider la Commission non seulement au cours des délibérations d'un groupe de travail en particulier, mais dans toutes ses entreprises. Pour sa part, le Canada réaffirme qu'il est déterminé à aider à atteindre ce but en participant le plus intensément possible à tous les aspects du travail de la Commission.